

Arrêté ministériel portant agrément des systèmes d'épuration individuelle **AQUAmax**® **CLASSIC TYPE O (13 et 20 EH)** et **TYPE P (16 et 20 EH)** présentés par la société **ATB Belgique**, sise rue des Ecomines, 13 à 4900 SPA

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du bien-être animal ;

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417 ;

Vu l'avis référencé **2020/011** rendu par le Comité d'Experts chargé de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 18 février 2020,

ARRETE

Article 1er. L'agrément comme système d'épuration individuelle des systèmes d'épuration présentés par la société **ATB** sise à **SPA rue des Ecomines , 13** sous l'appellation commerciale **AQUAmax**® **CLASSIC TYPE O (13 et 20 EH)** et **TYPE P (16 et 20 EH)** pour des capacités de 13, 16 et 20 équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence **2020/06/011/A**.

Les systèmes d'épuration individuelle **AQUAmax**® **CLASSIC TYPE O (13 et 20 EH)** et **TYPE P (16 et 20 EH)** correspondent au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

Article 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Article 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le

Namur, le **09 JUIN 2020**


Céline TELLIER

Annexe

Principe et description du système AQUAmax[®] CLASSIC TYPE O (13 et 20 EH) et TYPE P (16 et 20 EH) présentés par la société ATB Belgique, sise rue des Ecomines, 13 à 4900 SPA

AQUAmax[®] CLASSIC TYPE O et TYPE P

Capacité : voir tableau 1

Type : intensif

PRINCIPE :

Unité en 2 cuves, fonctionnant sur le principe du réacteur séquentiel à boues activées (SBR). La première cuve, à volume variable, joue le rôle de tampon (stockage temporaire des effluents avant traitement biologique) et assure le prétraitement. La seconde cuve fonctionne de manière séquentielle selon des cycles de 8 heures : alimentation /aération/décantation/soutirage/purge des boues. Les transferts (alimentation du tampon vers l'aérateur, évacuation de l'effluent clarifié, purge des boues en excès) sont gérés par l'organe de commande ATBcontrol©3.

Extraction des boues secondaires de la cuve aérée vers le prétraitement. Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement

DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Les caractéristiques de dimensionnement sont reprises dans le tableau 1 ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

Cuve :

Pour les produits de type O

Cuves ovales en béton : Classe d'exposition XC4, XF1+XA2
Classe de résistance C35/45
Classe d'environnement EE3+EA2
CEM I/52.5 R/N

Pour les produits de type P

Cuves cylindriques en béton : Classe d'exposition XF1
Classe de résistance C35/45
Classe d'environnement EE3
CEM Portland I/42.5 R

Dispositif de prétraitement :

Cuve de hauteur et de volume d'eau variables, dépendant du cycle de fonctionnement. Entrée par tuyau PVC, Ø 110 mm, au-dessus du niveau de l'eau et sortie par siphon amorcé par la

pompe d'extraction des boues en excès ATB Lift2 ($\varnothing 32$ mm, débit $8 \text{ m}^3/\text{h}$, 3 fois/cycle de 8 heures).

Ventilation de diamètre 100 mm.

Dispositif de traitement et clarification :

Cuve de hauteur et de volume d'eau variables. Entrée par siphon $\varnothing 32$ mm (3 fois/cycle de 8 heures) et sortie par pompage.

Fonctionnement séquencé, 3 cycles par jour :

Alimentation : 3 fois par cycle, en début de mode 1 (mode « dénitrification »)

Traitement - Aération séquencée selon 2 modes (mode 1 = « dénitrification » - mode 2 = « aération ») par aérateur venturi AQUA 5S à moteur submersible, monté sur châssis en polyéthylène.

Aération séquencée selon 2 modes (voir tableau) par l'aérateur venturi AQUA 5S (560 W) à moteur submersible, montée sur châssis en polyéthylène.

Décantation

Soutirage de l'effluent clarifié une seconde pompe ATB Lift2 ($\varnothing 32$ mm, débit $8 \text{ m}^3/\text{h}$)

Filière boues :

Extraction des boues par une pompe ATB Lift2 ($\varnothing 32$ mm, débit $8 \text{ m}^3/\text{h}$) montée sur châssis en polyéthylène : 1 fois par cycle, juste après la première période d'aération du mode 2.

Les boues primaires et secondaires sont stockées dans le premier compartiment (prétraitement).

Détection des dysfonctionnements :

Arrêt des pompes et de l'aérateur en cas de surchauffe (sécurité thermique du moteur) avec redémarrage automatique après refroidissement suffisant.

La station est pilotée par un automate ATBcontrol© 3 enregistrant les défauts et les mises hors tension de la station dans un journal. L'automate est équipé d'une alarme sonore et lumineuse.

Accessibilité :

Regard de visite 60 x 60 cm centré sur chaque cuve.

Dispositif d'échantillonnage

Bouteille d'échantillonnage (1,5L) insérée dans la canalisation d'évacuation de l'effluent.

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément des systèmes AQUAmax[®] CLASSIC TYPE O (13 et 20 EH) et TYPE P (16 et 20 EH) présentés par la société ATB Belgique, sise rue des Ecomines, 13 à 4900 SPA ;

Namur, le 09 JUIN 2020

La Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt,
de la Ruralité et du bien-être animal



Céline TELLIER

Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement

Capacité	13 EH	16 EH	20 EH	
type	O	P	O	P
Forme de la cuve	ovale	cylindrique	ovale	cylindrique
PRETRAITEMENT				
Hauteur d'eau max (m)	1,82	1,74	1,65	2,43
Hauteur de transfert vers le traitement (m)	1,43	1,30	1,25	1,88
Hauteur max de stockage des boues (m)	1,13	1	0,95	1,58
Surface (m ²)	3,7	4	5,5	4
Volume à Hmax (m ³)	6,7	7,0	9,1	9,7
TRAITEMENT ET CLARIFICATION				
Hauteur d'eau min (m)	1,43	1,3	1,25	1,88
Hauteur d'eau max (m)	1,66	1,56	1,48	2,20
Hauteur d'eau de débordement (m)	1,82	1,74	1,65	2,43
Surface (m ²)	3,7	4	5,5	4
SEQUENCES⁽¹⁾				
Amorçage de l'alimentation (sec)	7			
Aération séquencée mode 1	10 sec ON/10 min OFF			
Durée de la phase (min)	45			
Aération séquencée mode 2	6,4 min OFF/1,1 min ON	6,2 min OFF/1,3 min ON	5,9 min OFF/1,6 min ON	
Durée de la phase (min)	75	75	75	
Purge de boues (après la première séquence aérée) (sec)	7	8	10	
Amorçage de l'alimentation (sec)	7			
Aération séquencée mode 1	10 sec ON/10 min OFF			
Durée de la phase (min)	45			
Aération séquencée mode 2	6,4 min OFF/1,1 min ON	6,2 min OFF/1,3 min ON	5,9 min OFF/1,6 min ON	
Durée de la phase (min)	75	75	75	
Amorçage de l'alimentation (sec)	7			
Aération séquencée mode 1	10 sec ON/10 min OFF			
Durée de la phase (min)	45			
Aération séquencée mode 2	6,4 min OFF/1,1 min ON	6,2 min OFF/1,3 min ON	5,9 min OFF/1,6 min ON	
Durée de la phase (min)	75	75	75	
Décantation (min)	112	110	108	
Soutirage de l'effluent (min)	8	10	12	

(1) : succession des phases d'un cycle de traitement de 8 heures, 3 cycles/jour

Tableau 2 : Détail des cotations

Capacité type	13 EH		16 EH		20 EH		sur
	O	P	O	P	O	P	
Cote technique	32,87			32,73			50
Cote exploitation	21,06						30
Cote information	17,54						20
TOTAL	71,47			71,33			100